



Mairie de
GARGAS

Fait en mairie de Gargas,
le mardi 27 juin 2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Madame le Maire a l'honneur d'informer le Public que le conseil municipal de la commune de Gargas se réunira, en séance ordinaire, à la salle du conseil en Mairie, le

MARDI 4 JUILLET 2023
à 18 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Présentation par le Conseil Municipal des Enfants du projet proposé par cette instance
- 3- Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 23 mai 2023
- 4- Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)
- 5- Tarifs de la restauration scolaire
- 6- Dénomination de la voie située à l'est des parcelles communale AA66, AA226 et AA228 depuis la rue du pré clos desservant la Résidence « La Colombe »
- 7- Convention d'occupation privative du domaine Public au profit de CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES. Disposition par celle-ci d'un droit d'occupation sur des emplacements, situés sur la parcelle A666 lieu-dit Bruou-est, destinés à l'installation et à l'exploitation d'une station radioélectrique composée d'infrastructures et d'équipements techniques dédiés à ces services
- 8- Avenants au Marché Public de Travaux à Procédure Adaptée pour la création d'un local sanitaires dans la cour de l'école élémentaire les Ocres
- 9- Avenants au Marché Public de Travaux à Procédure Adaptée pour les travaux de désimperméabilisation et de végétalisation dans la cour de l'école élémentaire les Ocres

- 10- Convention de délégation de compétences entre la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur et la commune de Gargas concernant l'organisation de transports scolaires
- 11- État d'assiette des coupes dans la forêt communale de Gargas relevant du régime forestier de l'ONF (Office National des Forêts) pour l'année 2024 – Destination des coupes de bois
- 12- Questions diverses

Le Maire, Laurence LE ROY

